

CRUZILLE

Le Mâconnais illustré — Eglise de CRUZILLE
Réparée au XVIII^e siècle; elle n'a de remarquable que la chapelle Saint-Georges qui était aux Montrevel; les sculptures et armoiries, mutilées pendant la Révolution, ont disparu.

Cette chapelle renferme le tombeau de J.-P. Et. Labaume de Montrevel, seigneur de Cruzille, chevalier de St-Louis, maître de camp, ancien commandant du corps chargé de soumettre les révoltés des Cévennes, condamné à mort le 18 messidor 1794.



BULLETIN MUNICIPAL

n°2

~

Juillet 90

le mot du Maire

Pour la seconde fois, ce journal nous permet de vous présenter la vie et la gestion communales avec objectivité et réalisme.

Dans le premier numéro, la parole a été donnée aux associations du village. Cette fois ci, ce sont les "commissions" qui par la voix de leur responsable vous font part des travaux réalisés l'année dernière ainsi que ceux en cours ou à venir.

Notre Conseil Municipal fonctionne surtout à travers ces groupes, ce qui lui donne beaucoup plus d'efficacité, sachant que chaque membre a dès la mise en place du Conseil choisi selon sa sensibilité et sa compétence la ou les commissions dans lesquelles il souhaitait travailler. D'autres personnes y apportent également leur concours pour émettre des propositions qui sont ensuite débattues au sein du Conseil Municipal afin de trouver un équilibre satisfaisant entre les différents besoins et les moyens financiers dont nous disposons pour les réaliser.

Personnellement, il m'appartient de vous faire part des travaux qui nous concernent directement sur le plan financier, mais dont la gestion dépend du S.I.V.O.M., c'est à dire du Syndicat Intercommunal présidé par Monsieur MORNAND, Maire de CLESSE.

Ces travaux concernent le C.E.S. de LUGNY dont une tranche importante se termine actuellement, engageant un effort financier supplémentaire pour la commune, mais de courte durée, car dès 1992 certains prêts arriveraient à terme et soulageraient du même coup notre contribution liée au nombre d'habitants pour l'investissement et au nombre d'élèves pour le fonctionnement :

- 12.244 francs pour l'investissement
- 20.245 francs pour le fonctionnement

L'assainissement est géré également par le S.I.V.O.M.

Notre participation financière devrait se restreindre petit à petit puisque depuis la réalisation du lagunage, aucun autre travaux nécessite d'être entrepris dans la commune.

Le coût de notre engagement représente 97.175 F.

En 1989, deux nouvelles vocations ont vu le jour au sein du Syndicat Intercommunal, il s'agit de l'hydraulique et de l'érosion des sols viticoles.

Nous avons décidé de nous y associer dans un premier temps au niveau de l'étude des projets.

Il s'agit pour l'hydraulique du ruisseau qui traverse SAGY et dont le toilettage s'avère d'une urgente nécessité.

Quant à l'érosion des sols viticoles, nous ne pouvons y être insensible dans une commune telle que la nôtre où la superficie en vigne est passée de 70 à 120 ha entre 1982 et 1988 et dont le potentiel viticole reste encore important à ce jour.

Les études concernant ces deux vocations seront subventionnées à 80% par le Département et la Région. Elles seront faites en 1990 et devraient nous amener à prendre des décisions de réalisation au cours de l'année 1991.

Autre point que je me dois de vous évoquer, c'est le classement en AOC du terrain communal "LE CHANAY" d'une superficie de 4 ha... Nous envisageons donc de le mettre à la disposition de nos jeunes viticulteurs si ils le désirent afin de mieux rentabiliser ce patrimoine communal mais aussi et surtout de conforter leurs exploitations. Voyez donc que les projets d'avenir ne manquent pas. Cependant les derniers cités sont importants mais délicats. Aussi nous aurons besoin de la compréhension et des efforts de tous pour les mener à bien; ce dont je ne doute pas.

En attendant, je vous donne rendez-vous en fin d'année pour vous apporter d'autres renseignements sur les activités réalisées par votre équipe municipale au cours du second semestre.

pages financières

COMPTE ADMINISTRATIF 1989

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Prévu (primitif + supplémentaire)	Réalisé
* DEPENSES:		
Denrées et fournitures	43 600	36 936,53
Frais de personnel	193 000	188 651,99
Impôts et taxes	4 300	4 170,00
Travaux et services extérieurs	65 000	53 090,06
Participations et contingents	114 460	113 411,18
Allocations et subventions	16 560	16 560,00
Frais de gestion générale	35 600	33 486,86
Intérêts des emprunts communaux	45 195	45 194,10
Prélèvement pour dépense d'investissement	448 069	102 094,06
TOTAL =	965 784	593 594,78
* RECETTES:		
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	11 000	11 000,00
Produits domaniaux	3 200	4 467,76
Produits financiers	530	530,00
Recouvrements Subventions	11 811	14 521,55
Dotation globale de fonctionnement (D G F)	338 355	340 221,00
Impôts indirects	16 400	16 397,16
Contributions directes	297 391	315 000,00
Produits antérieurs	287 097	287 097,49
TOTAL =	965 784	989 234,96

Excédents de recettes de fonctionnement = 395 640,18

SECTION D'INVESTISSEMENT		
* DEPENSES:		
Remboursement du capital des emprunts	39 001	39 000,50
Acquisition de matériel	6 000	5 920,00
Travaux de bâtiments et de voirie	459 909	215 463,09
Participation au SIVOM	48 959	48 958,28
TOTAL =	553 869	309 331,87
* RECETTES:		
Subventions d'équipements (FDAVOC)	63 800	67 649,81
Prélèvements sur recettes de fonctionnement	448 069	102 094,06
Récupération TVA sur travaux antérieurs	42 000	133 668,00
Aliénation	-	5 920,00
TOTAL =	553 869	309 331,87

 *LE BUDGET PRIMITIF DE 1990 *

Le montant global du budget primitif voté atteint pour
 1990 la somme de :

I.363.793 F

soient 876.456 F à la section de fonctionnement
 et 487.337 F à la section d'investissement

SECTION DE FONCTIONNEMENT
 =====

RECETTES

- Taxe d'enlèvement des ordures ménagères.....	34.000 F
- Taxe d'affouage, droit de chasse, vente de buis.....	10.000 F
- Revenu de titres et rentes.....	530 F
- Remboursement frais chauffage logement de l'institu- teur, participation de l'Etat au recensement.....	4.337 F
- Dotation globale de fonctionnement.....	306.208 F
- Impôts indirects.....	16.290 F
- Impôts directs.....	308.217 F
- Produits antérieurs.....	196.874 F

DEPENSES

- Denrées et fournitures.....	46.700 F
- Frais de personnel.....	189.300 F
- Impôts et taxes.....	4.325 F
- Travaux et services extérieurs.....	90.300 F
- Participation et contingents.....	121.592 F
- Allocations et subventions.....	22.800 F
- Frais de gestion générale.....	34.400 F
- Frais financiers.....	41.402 F
- Prélèvement pour dépenses d'investissement.....	325.637 F

Détails de certaines recettes et dépenses de la section
de fonctionnement:

* D.G.F. (Dotation Globale de Fonctionnement)

La dotation spéciale instituteurs n'est à partir de 1990,
plus systématiquement intégrée à la D.G.F.

Les indemnités de logement pour les instituteurs non logés
par la commune sont mises à la disposition des Trésoriers
Payeurs Généraux.

La commune touche seulement pour les instituteurs logés.
La valeur moyenne de la Dotation Spéciale Instituteur
étant de II.500 F pour 1990, cela provoque une baisse de
recettes d'environ 23.000 F à la D.G.F.

* IMPOTS DIRECTS

La contribution directe est fixée à 30I 005 F.

Sont donc dégagés 20 831 F de recettes supplémentaires
par rapport à 1989, ce qui correspond à une augmentation
de 7,44% des impôts :

- 4,11% dûs à l'augmentation des bases par les services
fiscaux.

- 3,33% dûs à la modification des taux des taxes :

◊ **Taxe foncière sur le bâti**

Taux inchangé : 9,63% 57.779 F

◊ **Taxe d'habitation**

Augmentation 5% = 7,08% 68.403 F

◊ **Taxe foncière sur non bâti**

Augmentation 5% = 33,08% 153.005 F

◊ **Taxe professionnelle**

Diminution de 5,5% = 14,64% 21.818 F

* TRAVAUX ET SERVICES EXTERIEURS

Outre les dépenses d'électricité, d'assurance, d'entre-
tien de la voirie, du petit matériel et des bâtiments, d'a-
chat de petit matériel, il faut prendre en compte le ramassa-
ge des ordures ménagères par la société SOBONET (40.000F).

Dans les recettes, cela explique que la taxe d'enlè-
vement des ordures ménagères soit passée de II.000 F en
1989 à 34.000 F en 1990.

SECTION D'INVESTISSEMENT

=====

RECETTES

- Subvention d'équipement versée par le 7.900 F
CONSEIL GENERAL (15% de la réparation du toit
en lave de l'église)
- Prélèvement sur les recettes de fonctionnement.... 325.637 F
- Participation à travaux d'équipement..... 45.800 F
(récupération de T.V.A. sur travaux 1988)
- Dotation Globale d'Equipement versée par l'Etat... 108.000 F

DEPENSES

- Remboursement d'emprunts..... 42.794 F
- Remboursement SIVOM..... 53.583 F
- Achats biens meubles 17.760 F
(Tables de pique-nique, tondeuse, bétonnière,
Rayonnages pour bibliothèque)
- Travaux de bâtiments et génie civil..... 373.000 F

dont:

! réfection des chemins: 59 500 F

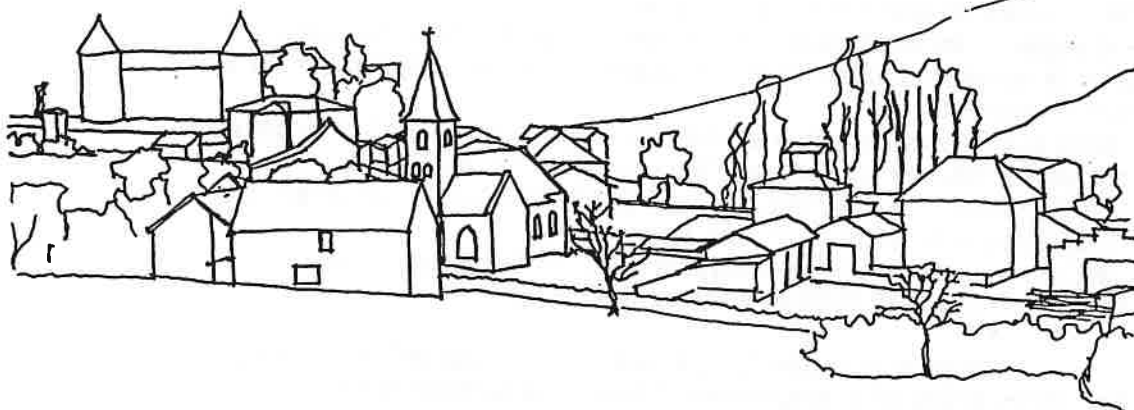
! travaux de l'église : 313 500 F

Depuis l'adoption du budget, nous avons reçu une subvention du Conseil Régional de 70 000 F pour les travaux de l'église (patrimoine rural non classé).

Le total des subventions accordées se monte donc à 185 900 F soit 68 % du montant hors taxe des travaux (la T.V.A. payée en 1990 -50 000 F- sur les travaux nous sera reversée en 1992).

Le complément -136 000 F T.T.C.- sera financé par la commune sans faire appel à l' emprunt.

la page des commissions



LA COMMISSION DES BATIMENTS

Le PATRIMOINE COMMUNAL:

Le Patrimoine bâti de notre Village comprend:

- la **MAIRIE-ECOLE** dont la construction remonte au siècle dernier: Bâtiment simple mais imposant avec son fronton dans l'axe et le rythme régulier des ouvertures.
- le "**CLUB**" ainsi dénommé suite à un concours lancé dans la décennie 60/70 par le Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports qui avait pour objet de promouvoir un équipement Socio-Culturel " bon marché " par la mise en chantier de 1000 Clubs sur tout le territoire National. Cette procédure louable quant à l'objectif peut prêter à la critique quant à l'Architecture, néanmoins, il faut constater et se réjouir que le CLUB remplisse sa mission, permettant à toutes les Associations d'y organiser leurs manifestations.
- le **BATIMENT-COMMUNAL** dont l'espace est affecté:
 - 1- à la Commune pour y remiser et stocker le matériel et les fournitures
 - 2- aux Corps des Sapeurs Pompiers du Village
 - 3- aux JEUNES qui depuis environ 6 mois dispose d'un " petit local " leur permettant de s'y réunir quand bon leur semble.
- les **LAVOIRS** de SAGY, FRAGNES et de COLONGES qui sont des constructions typiques de notre paysage du Mâconnais, mais qui sont aussi pour nos Aînés des sources de souvenirs encore vivants dans leur mémoire.
- le **CIMETIERE** où nos Morts reposent.
- enfin l'**EGLISE** qui depuis la séparation de l'Eglise et de l'Etat en 1905 fait partie de notre Patrimoine Communal.

N.B. l'inventaire serait incomplet si nous ne citons pas les magnifiques murs en pierres sèches de nos chemins exemple vivant du savoir-faire de nos Aînés Maçons qui savaient également tailler la pierre comme le montre les Calvaires de COLONGES, FRAGNES et celui situé au pied de la roche de Sainte Geneviève.

La COMMISSION des BATIMENTS COMMUNAUX:

Tout ce Patrimoine auquel nous sommes attachés et qui fait l'admiration des Touristes et de nos Visiteurs doit être entretenu (comme d'ailleurs la Loi en fait obligation) et c'est dans le cadre de la Commission des Bâtiments Communaux du Conseil Municipal que les projets de travaux d'entretien ou de réparation sont étudiés, débattus et proposés par la voix de notre Maire en séance du Conseil.

Chaque Membre dans le cadre de la commission émet son avis sur les points à l'ordre du jour avec le triple souci:

- d'engager des travaux en rapport avec les possibilités du budget, d'ou la nécessité parfois de programmer les travaux importants sur 2 voire 3 années.
- mais aussi en sachant que les travaux engagés ont pour but de conserver un Patrimoine dans lequel Chacun puisse " S'INSTRUIRE ", " SE CULTIVER ", " SE DISTRAIRE " et " SE RECUEILLIR "; que serait notre Ecole sans Elève, notre Club sans Association ?
- enfin, nous pensons que le respect de notre Patrimoine c'est le respect de notre CULTURE et de notre HISTOIRE.

Sur le plan pratique, les travaux engagés par la Commune sont de 2 sortes de par leur importance et leur type de financement.

- 1- les travaux d'entretien courant: couverture, peintures, etc.....qui sont réalisés par notre Cantonnier Claude MOLLARD ou par des Artisans locaux et qui relèvent du budget de fonctionnement.
- 2- les travaux ou de construction (l' ECOLE) ou de grosses réparations comme c'est le cas actuellement de notre Eglise et qui relèvent dans ce cas du budget d'investissement, puisqu'en quelque sorte la Commune accroît son Patrimoine.

Les TRAVAUX de l' EGLISE:

- un peu d' histoire:

l'origine de l'Eglise ne peut être arrêtée avec précision, toutefois certains éléments du clocher en particulier les ouvertures jumelées en plein cintre (voir FARGES ou LE VILLARS) laissent à penser qu'Elle daterait du XII^e Siècle, on peut affirmer que l'ouverture gothique du bas-côté en bordure de la route est du XV^e Siècle, la grille la protégeant étant sensiblement de la même époque. La NEF a subi une succession de modifications au XVIII^e et au XIX^e Siècle, avant ces époques toute interprétation est hasardeuse.

Ces quelques éléments nous permettent d'émettre les hypothèses suivantes:

1- à l'origine le CLOCHER était moins haut * (il s'arrêtait juste au dessus des ouvertures jumelées) et il était probablement couvert en laves.

* en l'état actuel, la corniche qui couronne le clocher peut être datée sans équivoque du XVIII^e Siècle de même que la couverture en tuiles vernissées.

2- la NEF (voir charpente ainsi que la partie supérieure des murs latéraux: couronnement avec denticules) était elle aussi couverte en laves.

Comme c'était le cas dans la majorité de nos Villages les morts reposaient dans un espace clos de mur et ce serait au XVIII^e Siècle (Siècle des Lumières, souci d'hygiène) que l'espace réservé à nos Morts a été déplacé, on peut imaginer que les pierres tombales récupérées aient servies au pavage de la nef.

Pour information et avec les réserves d'usage, le bas coté NORD compte tenu de la présence du château était probablement une Chapelle Seigneuriale.

- quelques chiffres:

l'Eglise dans son état actuel a une emprise au sol de: 315,00 m2.

la nef a une surface de 180,00 m2.

le clocher (compris le coq) a une hauteur de 21,00 m. environ.

- état des lieux:

jusqu' en mars 1990, notre Eglise présentait des dégradations importantes pour les-quelles il devenait urgent d'intervenir à savoir:

TOITURES:

- en particulier les toitures en laves.

MACONNERIE-PIERRES TAILLEES:

- ouvrages en pierres taillées (piliers) à reprendre ou à reconstruire

- enduits extérieurs pour partie décollés ou soufflés

MENUISERIES EXTERIEURES:

- à l'exception de quelques menuiseries, elles sont toutes à changer.

INTERIEUR DE L'EGLISE:

- dans l'ensemble l'intérieur de l'Eglise est dans un état relativement satisfaisant à l'exception de la SACRISTIE qui sera remise à neuf dans le cadre de la tranche de travaux en cours. Le mobilier à savoir la chaire et le confessionnal seront dans une autre tranche de travaux remis en état.

- travaux engagés:

à la connaissance du diagnostic ci-dessus et après consultation de Monsieur RAYNAUD Architecte des Bâtiments de France, la Commission des Bâtiments Communaux a, par la voix du Maire proposé au Conseil Municipal de réaliser les travaux les plus urgents à savoir: les travaux extérieurs qui sont en cours de réalisation, étant entendu que la Commission est consciente qu'elle n'aura atteint son but que lorsque:

- les travaux à l'intérieur seront réalisés

- mais surtout qu'une solution aura été trouvée avec le Propriétaire voisin.

En effet compte tenu du " SILENCE " regrettable du Propriétaire mitoyen, la commission ne peut projeter et débattre des aménagements extérieurs de l'Eglise, cela est très préjudiciable à l'opération globale de réhabilitation, en effet après l'important effort financier qu'aura engagé la Commune, l'Eglise risque de " cohabiter " avec un environnement bâti se dégradant de jour en jour pour hélas disparaître dans quelques années si aucune initiative n'est prise**.

** imaginez qu'un accident grave se produise à l'occasion d'une " escapade d'Enfants " ?

Il est important d'avoir présent à l'esprit que notre Eglise est un EQUIPEMENT PUBLIC qui participe fortement dans le paysage du Bourg et ce compris son environnement immédiat comme la magnifique entrée que la Commune a du étayer ou la maison voisine qui " prend le chemin de la Cure ". Ainsi l'Eglise qui a été construite dans un contexte bâti va si solution n'est pas trouvée se retrouver " ORPHELINE ", elle donnera l'impression de " FLOTTER ", que faudra t'il faire alors?

- montant des travaux:

l'ensemble des travaux en cours représente une dépense totale de T.T.C.

350.000,00

3 dossiers de demande de subventions ont été déposés par notre Maire auprès de: l'ETAT, la REGION et le DEPARTEMENT, ces 3 demandes ont reçu un avis favorable du Pouvoir Central et des Collectivités Territoriales pré-citées, à savoir:

- l' ETAT au titre de la D.G.E. dotation globale d'équipement
- la REGION au titre du Patrimoine Rural non classé.
- et le DEPARTEMENT subvention du Conseil Général portant sur la remise en état des toitures en laves.

N.B. voir le chapitre budget pour:

- montant des subventions
- pourcentage des subventions par rapport à la dépense totale
- autofinancement etc.....

- qui fait quoi?

toitures en laves: Entreprise VIROT de CLESSE
 maçonnerie-pierres de tailles: Entreprise LEDUC de MARTAILLY LES BRANCION
 menuiseries extérieures: Entreprise CHAMBARD de CRUZILLE
 zinguerie: Entreprise M. LAMARGUE de LUGNY
 électricité: Entreprise LEMAITRE de CLESSE.

- les délais:

compte tenu de l'état d'avancement du chantier la 1^o tranche de travaux sera terminée courant juillet 1990.

Cruzille, le 25 mai 1990.

La Commission des Bâtiments Communaux.

La commission des Bâtiments Communaux est composée de

Michel BALDASSINI

Robert BOLUSSET

Gérard CHAMBARD

François DEDIENNE

Pierre RATTEZ

Roland SYRE.

Responsable

La Commission remercie vivement Monsieur RAYNAUD Architecte des Bâtiments de France pour son précieux concours

COMMISSION VOIRIE

=====

* TRAVAUX REALISES

- Chemin d'Ouxy

Importants travaux sur la partie la plus dégradée (environ 400 m) au sud de la ferme : déglaisage de la partie affaissée, reprise du sous-sol en pierre et couche de bitume - Coût : environ 50.000 F

- Chemin derrière le Club

Nettoyage des bas-côtés

Construction d'un mur de soutènement en pierres pour contenir le remblai du Club, réalisée par l'O.E.V.P..

*** DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR PROPOSITION DE LA**

COMMISSION

- Chemin derrière le Club exclusivement piétonnier.
- Route des Barres :
Pose de panneaux de limitation de vitesse à 50 km/h
Pose d'un signal "STOP" à son croisement avec la route de Collongette sous la roche Sainte Geneviève.
- Croisement de la boulangerie BRETON :
Changement de la signalisation et pré-signalisation "STOP" de chaque côté de la route départementale (les panneaux actuels ne sont plus aux normes).
Matérialisation au sol par peinture blanche.
- Rue derrière le dépôt CHAMBARD interdite dans le sens église-place.
- Demande au Conseil Général pour la pose de panneaux "JE LEVE LE PIED". (gratuit.)
→ coût des panneaux posés par l'OEVP : 6600F

*** TRAVAUX A REALISER**

La commission a constaté l'arrêt de l'écoulement d'eau au robinet de la fontaine. Elle propose de faire des sondages de la canalisation d'amenée par temps sec.

D'importants travaux seront sans doute à envisager pour remettre la fontaine en eau.

*** COMPOSITION DE LA COMMISSION**

- BALDASSINI MICHEL
- CHEVALIER ROGER
- COLIN DANIEL
- GUILLOUX ALAIN
- MOINE BERNARD, RESPONSABLE
- RATTEZ PIERRE
- ROSE DANIEL
- SYRE ROLAND

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.)

Le C.C.A.S. a donc un rôle d'aide sociale.

Il est constitué de quelques personnes du Conseil Municipal et de la commune:

- Monsieur Michel BALDASSINI
- Madame Jacqueline GUILLOT
- Monsieur Roland SYRE
- Monsieur Albert CHEVENET
- Monsieur Robert BOLUSSET
- Madame Françoise CHAMBARD
- Madame Martine GUILLOT
- Madame Françoise BALDASSINI
- Madame Jeanne GIRARD

Toutes ces années, le C.C.A.S. a pratiquement rempli les mêmes fonctions :

- Renseignements pour des dossiers de frais d'hospitalisation, de frais de maison de repos, de frais d'opérations...

- Distribution de colis de Noël aux personnes de 70 ans et plus,

- Repas des Anciens d'où l'ancienne formule a été reprise : c'est à dire repas préparé et servi au Club par les dames du Bureau d'Aide Sociale et par les épouses des Conseillers Municipaux.

Cette année, nous avons pris part à l'opération ROUMANIE.

- Nous en profitons pour remercier tous les habitants de CRUZILLE qui ont participé et ainsi nous avons pu livrer à LA CROIX ROUGE FRANCAISE :

- Une somme de Trois Mille Cinq Cents Francs
- Trois cartons de denrées alimentaires
- Des couvertures
- Des chaussures
- Des vêtements qui ont été triés, et suivant les besoins sont soit repartis pour la ROUMANIE, soit restés à LA CROIX ROUGE et distribués aux personnes ou familles en difficulté.

Le C.C.A.S. pourrait peut-être étendre ses services.
Peut-être pourrions nous penser aux personnes qui ne peuvent se déplacer pour leurs courses, les visites chez le médecin...

Peut-être pourrions nous aussi, organiser une vente symbolique de vêtements d'enfants au lieu de laisser ces vêtements dans nos armoires.

Voilà quelques services évoqués, mais si vous avez d'autres besoins, faites nous le savoir et nous y répondrons dans la mesure du possible.



COMMISSION EMBELLISSEMENT - ENVIRONNEMENT *****

Tout a commencé dans le fracas!... l'évacuation des vieilles épaves, des déchets en tout genre, empilés dans les cours et les coins de prés depuis des années.

Par le nettoyage et le fleurissement, la commune centre ses efforts sur la mise en valeur des entrées et places du village, en soulignant une architecture existante et en essayant de préserver ou de retrouver un environnement écologique (choix des haies : charmille, noisetiers, favorables à la nidification).

- SAGY

- A l'entrée Est, une haie qui va! qui vient! souhaitons lui de bien s'enraciner.
- La petite place du lavoir, s'est vue agrémentée d'une imposante pierre provenant de l'ancien pont de "la planche", table de marchand ou pierre qui vire, passera-t-elle dans la légende bourguignonne.

Paroles, magie, ce sont nos racines.

- CRUZILLE

- A l'entrée Sud, un massif de plantes annuelles tracé avec l'aide d'Alain CHIODINI. Les boutures proviennent des serres de l'I.M.P..

et n'oublions pas la main verte de notre garde!

Les pelouses sont entretenues avec précision grâce à l'achat d'une tondeuse.

Des membres de la commission sont allés à une manifestation à SAINT MARCEL, intitulée "FLEURIR LA SAONE ET LOIRE" avec la participation du "Comité départemental de fleurissement de SAONE ET LOIRE".

- Avec l'intervention du C.A.U.E. - Ayant pour thème : "l'espace public et le fleurissement".

En résumé : Comment comprendre l'évolution des espaces, tout en gardant la personnalité de nos villages.

- Une deuxième intervention avec Monsieur DOUVRE, ingénieur des espaces verts de la ville de Macon;
Pour thème : "Le mécanisme de l'arrosage", étude du sol, besoins des plantes et choisir son type d'arrosage (arrosage intégré, paillage, écorces broyées, déchets de tontes pour maintenir la fraîcheur et apporter de l'humus).

La journée s'achèvera par la visite de l'exposition horticole et maraîchère de SAINT MARCEL.

CRUZILLE a participé au CONCOURS DES VILLAGES FLEURIS.

A AUTUN, en présence de nombreuses personnalités et représentants des communes, nous avons reçu un prix d'encouragement, avec une dotation de 400,00 francs et 100 plantes à massif offertes par l'association des horticulteurs "AMPHLOR 71", qui serviront aux enfants de notre école.

COMPOSITION DE LA COMMISSION

- BALDASSINI Michel
- BOLUSSET Robert
- CHAMBARD Françoise
- CHEVALIER Monique
- CHEVENET Marcelle
- GABRY Brigitte
- GUILLOT Jacqueline, responsable
- MOINE Bernard
- RATTEZ Pierre

COMMISSION DES BOIS ET AFFOUAGES

Un printemps précoce nous a laissé découvrir les nombreux arbres fruitiers de nos forêts, cerisiers en majorité, pommiers, alisiers...

Cette année la coupe a eu lieu en PRENAGIN, coupe N° VI

Pour accéder aux coupes, deux chemins ont été ouverts, l'un sous le vieux remblai, l'autre par les teppes de "LA

CULATE".

Au "bois de la montagne" a eu lieu le ramassage des buis. Leur vente a rapporté 5.600,00 francs.

Dans ce même lieu-dit, la commission des bois, les chasseurs et le garde des eaux et forêts ont participé

au tracé parcellaire, afin de faciliter la gestion et l'entretien de la forêt.

COMPOSITION DE LA COMMISSION

- BALDASSINI Michel
- CHEVALIER Roger
- COLIN Daniel
- GUILLOT Jacqueline; responsable
- GUILLOT Jean-Gérard
- GUILLOUX Alain
- ROSE Daniel



MANIFESTATIONS

* Remise de la Médaille de la Famille Française à deux mères de famille de CRUZILLE : Madame Yvonne BOISSEAU et Madame Anne BONVILAIN qui ont élevé respectivement cinq et quatre enfants.

* La Commission a décidé de récompenser les jeunes de CRUZILLE qui obtiennent le C.A.P. par la voie de l'apprentissage, valorisant ainsi une formation en alternance difficile et bien mal reconnue de nos jours. C'est ainsi que Hussein DEMIR, C.A.P. de tôlier réparateur, a été honoré pour la première fois dans la commune.

* Ces deux cérémonies furent l'occasion d'une troisième au cours de laquelle Aimé PERRET a reçu les médailles de vermeil, d'or et d'argent du travail pour quarante années de fidélité à l'Entreprise CHAMBARD.

* Réception des nouvelles tenues de manoeuvre pour la COMPAGNIE DE POMPIERS DE CRUZILLE et GREVILLY financées par la caisse des pompiers et les deux communes au prorata du nombre d'habitants.

* Réunions de toutes les associations de CRUZILLE et GREVILLY pour l'organisation de l'accueil du public et de la sécurité à l'occasion du passage du RALLYE DES VINS.

POURQUOI FLEURIR L'ECOLE?

(Bibliographie : Revues de l'O.C.C.E.)

La coopérative scolaire de l'école s'est inscrite cette année au concours des écoles fleuries organisé par l'Office de Coopération de l'Ecole et les Délégués Départementaux de l'Education Nationale.

" Le décor de la cour et des classes ne fait pas sérieux, le travail scolaire exige pour être productif une certaine austérité" nous dira-t-on ?

L'agrément du cadre dans lequel on travaille contribue plus qu'on ne le croit à la qualité du travail et à son efficacité; le Ministre de l'Education Nationale a d'ailleurs retenu en 1987 le Concours des Ecoles Fleuries parmi les sept concours qui méritaient d'être reconnus officiellement dans le cadre scolaire pour son intérêt et son retentissement, pourquoi ?

Les enfants de 1990 sont de plus en plus coupés de la nature :

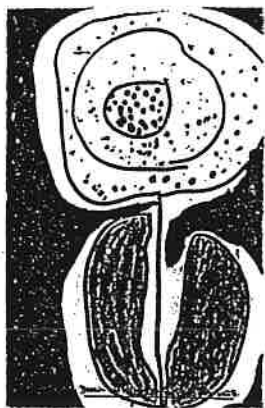
◊ même à CRUZILLE, le chemin des écoliers se passe dans la voiture

◊ à la maison, ils passent une grande partie de leurs loisirs devant les écrans (jeux vidéo, télévision...). Par la télévision, ils connaissent souvent mieux la faune et la flore des pays tropicaux que les animaux et plantes qu'ils cotoient ou consomment quotidiennement.

Comment, dans ces conditions, faire connaître, aimer, respecter la nature aux enfants?

Découvrir la nature à l'école, c'est observer l'éclosion d'une tulipe, la pousse des graines semées, respirer le parfum d'une jacinthe, étudier la forme d'une feuille, admirer la couleur d'une rose...

Fleurir l'école est tout un projet qui s'inscrit dans la réalisation de l'embellissement de CRUZILLE : prendre en charge son lieu de vie pour le rendre plus accueillant, plus ouvert et faire que l'école rayonne davantage au coeur du village. Mais cette activité se veut surtout et avant tout formatrice; outre son intérêt pour les disciplines fondamentales, elle favorise l'esprit d'initiative et l'apprentissage de la responsabilité.



" LA FLEUR EST COURTE MAIS LA JOIE QU'ELLE
A DONNEE UNE MINUTE N'EST PAS DE CES CHOSES
QUI ONT COMMENCEMENT OU FIN "

P. CLAUDEL

COMPOSITION DE LA COMMISSION

- BALDASSINI Michel
- BOLUSSET Robert
- DEDIENNE François, responsable
- GABRY Brigitte
- GUILLLOT Jacqueline



notre histoire

Quelques mots sur... l'église

A l'heure où le Conseil Municipal dans le louable souci de préserver notre patrimoine ,se lance dans des travaux de réfection, M.le Maire surestimant mes connaissances m'a demandé un bref aperçu de l'historique de notre église.

Compte tenu du peu de documents que je possède sur le sujet,ce sera très bref en effet.

Grâce à une lettre datée de 1379,nous avons la certitude qu'un établissement de culte existait à CRUZILLE à cette époque.

"Je,Ardouin ,confesse tenir en fief de vous la Seigneurie de Cruzille,savoir:[.....]la justice en l'église et le cimetière de Colonges la Mâconnaise"

S'agissait-il de l'église que nous connaissons?Il n'est pas besoin d'être spécialiste en architecture pour en douter.Sans doute un autre bâtiment du plus pur style roman se dressait peut-être au même endroit.Quant au cimetière,il était comme souvent à cette époque installé autour du bâtiment.

La paroisse de CRUZILLE dépendait de l'Archiprêtre de Vérizet et faisait bien sûr partie du diocèse de Mâcon.Elle était placée sous le patronnage de Saint Pierre ce qui explique la survivance d'une fête patronale le 29 Juin jusqu'au début de ce siècle.

On sait que l'église de CRUZILLE fut fortement remaniée au XVIII.siècle puis restaurée à nouveau au cours du XIX. siècle Malheureusement aucun de mes correspondants n'a pu me fournir de date précise.

Selon certains auteurs, l'élément le plus remarquable du bâtiment actuel est la chapelle Saint Georges qui servit de caveau de famille à la maison de Montrevel.Une dalle funéraire subsiste encore aujourd'hui sur laquelle on peut lire:"Cy gist haut et puissant seigneur messire Jacques-Philippe-Eugène de La Baume-Montrevel, seigneur de Cruzille, mestre de camp, chevalier de Saint Louis, mort le 15 may 1731, âgé de 73 ans."

Un dernier mot sur les cloches. Un clocher contient d'ordinaire deux cloches:l'une en FA#, l'autre en LA.

François Dedienné qui a eu le courage de grimper dans celui de Cruzille m'a affirmé qu'il n'en reste qu'une.

Ce bel instrument que sonne avec ponctualité notre garde-champêtre-bedeau porte gravé dans son bronze:" Je me nomme JEANNE-LUCIE.J'ai eu pour parrain Lucien BONVILAIN et pour marraine Jeanne GIRARDIN, donateurs avec les familles :

BOUILLOUD CHAMBARD
DUMONT DUCLOUX
BOUILLOUD JEAN
ALABEATRIX CLEMENT
DESBOIS JEAN ANTOINE

GUENEBAUD BOISSEAUD
GUIGNARD LETOURNEAU
LAGADRIERE
RENARD VITRIER
TUSSIAU

Bénite en 1925 pour l'église de CRUZILLE par l'abbé REVENET archiprêtre de Lugny.

GEORGES FARNIER
fondeur à Robecourt (Vosges)

Je tiens à remercier ici le Père REBUFFET,le Père GRIVOT ainsi que M.l'Archiviste de l'Evêché d'avoir bien voulu consacrer un peu de leur précieux temps à répondre à mes nombreuses questions sur le sujet.Leurs recherches continuent.Suite -peut-être- au prochain numéro...

M.CHARCONNET

informations communales

TOUT SAVOIR SUR LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

=====

Elle est associée à la Bibliothèque Municipale de LUGNY, relais de la Bibliothèque Centrale de Prêts de MACON.

Une convention a été signée entre les municipalités de LUGNY et CRUZILLE.

Les animatrices, Françoise BALDASSINI, Marie-Hélène CHEVENET et Marie-Jeanne DEDIENNE, suivront des journées de formation pour l'animation et la gestion.

Le local sur la place des Tilleuls a été mis à la disposition de la commune par Mademoiselle Valentine CHAPUIS : qu'elle en soit ici remerciée.

Du matériel pour équipement de base a été acheté (rayonnages, table, chaises, bac à albums) pour une somme de 6 300F. Une subvention d'équipement de 5 000F allouée par le Conseil Général viendra en atténuation de cette dépense.

Les jours de fonctionnement :

MERCREDI APRES-MIDI

SAMEDI APRES-MIDI

UN APRES-MIDI PAR SEMAINE RESERVE POUR L'ECOLE.

OUVERTURE EN JUILLET



Association TRAVAIL & SERVICES

Centre Social - Maison Chanay
71700 - TOURNUS

Tél. 85 51 23 12

DEPANNEZ-VOUS EN DEPANNANT UN CHOMEUR

TRAVAIL ET SERVICES à TOURNUS, créé début 1989, est une Association Intermédiaire à but non lucratif, agréée par la Préfecture.

SON ROLE : opérer des prêts de main d'oeuvre en embauchant des personnes dépourvues d'emploi pour les mettre, à titre onéreux, à la disposition d'utilisateurs occasionnels et ainsi participer à leur réinsertion.

Cette Association vient en aide aux chômeurs en fin de droit et à ceux qui désespèrent de trouver du travail. Vous avez entre 18 et 60 ans, et telle est votre situation. Ne restez pas isolés. TRAVAIL ET SERVICES vous attend et pourra vous confier certains travaux sans qu'il soit porté atteinte à l'allocation de fin de droits. Venez vous renseigner.

Commerçants, artisans, industriels, agriculteurs, particuliers, dépannez-vous en dépannant un chômeur. Vous avez besoin d'un coup de main momentané, cette Association est à votre service.

Employeurs occasionnels de ces chômeurs, vous n'avez aucune déclaration à faire. TRAVAIL ET SERVICES se charge de tout. Vous serez facturés sur le nombre d'heures effectuées.

Avec l'appui de Mr BOUDIER, Conseiller Général, une antenne de cette Association vient d'être implantée. Encouragez cette réalisation et venez pendant les heures de permanence en Mairie de LUGNY chaque vendredi de 10h à 12h, à compter du 15 décembre 1989. Vous pouvez aussi contacter directement tous les jours, de 8h30 à 12h et 14h à 17h TRAVAIL ET SERVICES Maison Chanay TOURNUS 85-51-23-12.